

**Séance publique du conseil communal
du 15 novembre 2018**

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de compromis ;
2. Approbation du projet de restauration hydraulique du cours d'eau « Fräsbech » - Partie I – Lannen ;
3. Décision d'adhésion au projet de la réorganisation de la collecte publique du SIDEC ;
4. Avis sur le budget rectifié de l'année 2018 et du budget de l'année 2019 de l'Office Social Du Canton de Redange-OSCARE ;
5. OSCARE, Office Social du Canton de Redange: Approbation d'une délibération du Conseil d'Administration concernant le financement de la « Elternschoul » ;
6. Modification du règlement de circulation : Ajout de certaines mesures ;
7. Dénomination de la chaussée du nouveau lotissement « Wäschbuer » à Redange/Attert ;
8. **HUIS CLOS** : Allocation d'une indemnité d'habillement à un fonctionnaire communal ;
9. **HUIS CLOS** : Approbation d'une promotion au cadre fermé d'un fonctionnaire communal.

Toutes les décisions, à l'exception de la décision d'adhésion au projet de la réorganisation de la collecte publique du SIDEC, ont été prises à l'unanimité.

Approbation d'actes, de contrats et de compromis.

Les actes, contrats et compromis suivants ont été approuvés :

- Compromis de vente du 8 novembre 2018 conclu avec M. Carlo JANSSEN de Noerdange par lequel M. Carlo JANSSEN cède à la commune des fonds d'une contenance totale de 21 ares et 10 centiares, sis à Niederpallen, au lieu-dit Sterzebruch, au prix total de 8.440,00.- € ;
- Acte de vente du 8 novembre 2018 par-devant Me. Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert par lequel MM. Claude et Carlo KEUP cèdent à l'Administration Communale de Redange/Attert, des fonds d'une contenance totale de 17 ares et 66 centiares, sis à Reichlange, au lieu-dit In der Erpelt, au prix total de

22.075,00.- € ;

- Contrat de bail conclu avec la société Osmose Sàrl-s de Aubange concernant une surface de bureaux située dans le bâtiment de l'Ancienne Justice de Paix, sis commune de Redange, 33, Grand-Rue au prix de 278,46.- € par mois et d'un forfait mensuel de 47,50.- € concernant les frais occasionnés par le chauffage et l'eau chaude, pendant la période d'une année allant du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Approbation du projet de restauration hydraulique du cours d'eau « Fräsbech » - Partie I- Lannen.

Approbation du projet concernant la restauration hydraulique de la 1^{ère} partie du cours d'eau Fräsbech à Lannen au montant total de 66.502,30.- € ttc, dont les travaux en question sont subsidiés à titre de 90 à 100 % par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures.

Décision d'adhésion au projet de la réorganisation de la collecte publique du SIDEC.

Décision d'adhésion au projet de réorganisation de la collecte publique, conformément aux modalités ayant été arrêtées par le Comité du SIDEC en son assemblée du 09 juillet 2018.

Avis sur le budget rectifié de l'année 2018 et du budget de l'année 2019 de l'Office Social du Canton de Redange – OSCARE.

Le conseil communal a favorablement avisé le projet de budget de l'année 2019 comprenant le budget rectifié de l'année 2018 et le budget initial de l'année 2019 de l'Office Social du Canton de Redange.

OSCARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation d'une délibération du Conseil d'Administration concernant le financement de la « Elternschoul ».

Approbation d'une délibération du conseil d'administration de l'Office Social du Canton de Redange concernant le financement de la « Elternschoul ».

Modification du règlement de circulation : Ajout de certaines mesures.

Approbation de certaines modifications au règlement communal de circulation, à savoir dans les localités d'Eltz, Lannen et Redange/Attert.

Dénomination de la chaussée du nouveau lotissement « Wäschbuer » à Redange/Attert.

Le conseil communal a décidé de dénommer la chaussée du nouveau lotissement « Wäschbuer » à Redange/Attert : « Un der Atert ».

HUIS CLOS : Allocation d'une indemnité d'habillement à un fonctionnaire communal.

Le conseil communal a décidé d'allouer une indemnité d'habillement annuelle de 368,76 € au garde-champêtre communal, montant fixé par règlement-grand-ducal.

HUIS CLOS : Approbation d'une promotion au cadre fermé d'un fonctionnaire communal.

Le conseil communal accorde à un fonctionnaire communal, sur sa propre demande, une promotion au grade 6 du cadre fermé avec effet au 01 décembre 2018.